

	
Délégation n° 29	Conseil Municipal du mardi 26 septembre 2017
Service Evènementiel	Domaine de compétence : 8.9 -Culture
<p>Le Jeudi 26 Septembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 20/09/2017</p> <p>Membres présents : 25 puis 26 (arrivée de Mme COUSIN à 20 h)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 8 puis 7</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s): 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 02/10/2017</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Christian RAMET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 20 h 00), Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Stéphanie DANNE.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER</p>
<p>Objet : Convention de résidence artistique avec Aymeric Caulay</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Baillet Sébastien, adjoint à la Culture</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Demande de validation de la convention encadrant la résidence d'artiste d'Aymeric Caulay et d'autorisation à subvenir financièrement à son exécution</p>

Vu la délibération n°22 du conseil Municipal du jeudi 19 janvier 2017 validant la résidence d'artiste d'Aymeric Caulay du 01 janvier au 31 mars 2017

Considérant que les résidences artistiques d'Aymeric Caulay, qui ont eu lieu du 15 septembre au 15 décembre 2016 et du 01 janvier au 31 mars 2017 se sont avérées en tous points satisfaisantes,

Considérant que la nouvelle résidence prévue du 4 septembre au 20 octobre 2017 engagera uniquement des frais d'hébergement et de déplacement et offrira à Aymeric

Caulay la possibilité de prolonger son action artistique auprès des jeunes étaflois,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la convention de résidence datée du 17 juillet 2017 jointe en annexe.
- d'autoriser Monsieur le Maire à subvenir financièrement à sa mise en œuvre dans les limites fixées par la convention.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au
Contrôle de légalité le (voir
visa)*



La présente délibération peut peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170926-del29-260917-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2017